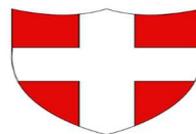
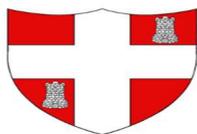


MOUVEMENT CITOYEN DES VOIX DE SAVOIE

Tarentaise - Chablais - Haute-Savoie - Faucigny - Savoie Propre - Genevois - Maurienne



Pourquoi les VOIX de SAVOIE

RASSEMBLER - RESTAURER - BENEFICIER

Notre TERRITOIRE possède des droits attribués par les puissances.

Les Voix de Savoie existent, si cela vous interpelle, ADHEREZ pour les retrouver

ABONNEMENT ANNUEL 15 EUROS POUR LES NON-ADHERENTS



LE MOT DU PRESIDENT :

Après une année difficile, le M.C.V.S. résiste aux croche-pieds qu'il subit aussi bien de la république que de l'intérieur même de la Savoie.

Nous avons maintenu nos permanences tous les samedis matin à Chambéry, nos collégiales du premier vendredi de chaque mois, la fête nationale du 22 septembre, et la commémoration du 19 février.

Plusieurs rencontres se sont déroulées à Genève à l'invitation du MCG à l'occasion de leur Assemblée Générale et de leurs Universités d'été.

Mais pour l'année à venir, il sera nécessaire d'augmenter notre nombre d'adhérents.

De s'investir aussi personnellement, et nous sommes tous concernés, dans la vente des supports de plaque et des pièces d'identité. Faire preuve de dynamisme.

Cela passe par des réunions publiques, une bonne communication le samedi et toute l'année, l'investissement personnel de tous, un suivi plus pointu (professionnel) de nos relations.

Pierre BIGUET



Notre permanence tous les samedis matin de 10 h à 12 h, sur le parvis du Sénat (Tribunal de Chambéry) Depuis 10 ans.

Nous sommes essentiellement actifs et agissants. – Même sous la pluie.



BRISONS NOS CHAINES



C'était l'an 1191.

Le comte Thomas de Savoie demandait aux Valdôtains le serment de fidélité. « Nous voulons, répondirent ceux-ci, nous voulons, avant tout, que nos franchises soient reconnues et nos libertés respectées, car nous sommes un peuple libre ». Ils obtinrent la Charte des Franchises moyennant laquelle le prince promit, par serment, de « laisser libre » la Vallée d'Aoste.

Cette Charte fut renouvelée et ratifiée, à plusieurs reprises par les successeurs du comte Thomas.

Malgré cela le pays a été graduellement dépouillé de ses libertés.

Au fur et à mesure que les années s'écoulaient, on nous chargeait des chaînes toujours plus lourdes, jusqu'à ce que, après nous avoir séparé de nos frères Savoyards, on nous a livré à la merci d'une foule de fonctionnaires, venant de toutes les régions de la péninsule italienne.

Les princes de Savoie avaient quitté Chambéry. Il s'étaient établis à Turin.

Pour nos frères d'outre-mont, une ère nouvelle de liberté s'était levée ; pour nous commençait une ère d'esclavage et d'oppressions croissantes.

On sentait que nous étions nullement Italiens.

On voulait quand même nous italianiser coûte que coûte.

Cela était impossible, voire même impossible. On s'efforça donc de nous étouffer tout bonnement.

La Vallée d'Aoste devint, peu à peu, un pauvre pays de conquête, une colonie quelconque, ou les Valdôtains étaient traités comme un peuple appartenant à une race inférieure.

Ayons le courage de dire la vérité.

La voici :

Les italiens installèrent en Vallée d'Aoste un régime de tyrannie. Dans notre pays, il n'y avait plus de place pour nous, si ce n'était la place des esclaves.

Notre législation (Le Coûtumier) fut abrogé ; la langue française, notre langue maternelle, supprimée ; les noms de nos villes et de nos rues grossièrement italianisés ; nos monuments historiques détruits ou ruinés : plusieurs villages ont été privés de leurs écoles, à peu près tous les enseignants Valdôtains expédiés hors de la vallée ; le soin de notre jeunesse a été confié à des maîtres italiens dont le plus grand souci était d'italianiser nos enfants ; les Valdôtains se sont vu barrer l'accès aux charges publiques ; celles-ci étaient occupées par les italiens.

Ce fut ainsi que nous avons été écrasés par une foule de magistrats et de fonctionnaires, qui nous méprisaient, tout en s'enrichissant chez nous, en dévorant nos denrées, en gaspillant le fruit de nos efforts.

Notre commerce devint, à son tour, monopole italien.

Dans les usines à la «Cogne», par exemple, les places les meilleures étaient réservées aux italiens ; les Valdôtains ont toujours dû se contenter des places que les italiens ne voulaient pas.

Bientôt nos forêts ont été saccagées et détruites, nos bois emportés loin de la vallée. Nos forces motrices et électriques n'ont servi qu'à enrichir les gros industriels italiens.

Mais à quoi bon continuer cette énumération qui serait interminable ?

Demandons-nous plutôt : qu'avons-nous reçu en échange de tout ce qu'on nous a emporté ?

Nous avons reçu des impôts, puis encore des impôts et toujours des impôts.

Nous avons été couverts de dédain et de mépris.

Ce n'est pas tout, les italiens ont dévalisé nos maisons, nos caves, nos écuries, nos campagnes, nos châlets, nos forêts, de plus ils ont vidé nos foyers.

C'est par milliers que, de tout temps, nos jeunes gens et nos pères de famille ont dû se faire massacrer sur le champs de bataille au nom d'une patrie qui n'était pas la leur.

L'Italie récompensait le sacrifice des Valdôtains morts sur les fronts de guerre, en persécutant, en exilant, en emprisonnant à la torture et à la mort leurs parents et leurs amis, chaque fois que ceux-ci avaient le courage de souhaiter à la Vallée d'Aoste un avenir digne de son passé.

Et pourtant... Pourtant, les vexations continuelles, malgré les vexations multiples que nous venons de mentionner, il y eut, de tout temps, des Valdôtains qui ont alimenté la flamme sacrée, qui ont préparé, dans le silence et dans la souffrance, la résurrection du pays.

De tout temps, ces âmes d'élite ont guetté fiévreusement l'arrivée du jour de la délivrance.

VALDOTAINS L'HEURE DE DELIVRANCE A SONNE !
BRISONS NOS CHAINES !

Proclamons tout haut et sans hésitation que nous ne voulons pas être ce que nous n'avons jamais été. Nous ne voulons pas être italiens. On a dit que le fascisme était un régime d'oppression et d'esclavage.

C'est exact.

Preuves en mains, nous disons à notre tour : de tout temps, bien avant la naissance de Mussolini, les italiens ont été des purs fascistes à l'égard de la Vallée d'Aoste.

Nous n'en voulons plus.

L'heure a sonné.

Brisons nos chaînes.

Chanoine Joseph Bréan.



TEMPERATURE EXTRAORDINAIRE DE 1839/1840 **EN VALLEE d'AOSTE**

Pendant l'été 1839, il n'est tombé que des pluies légères et toujours accompagnées de bourrasques ; aussi la campagne a beaucoup souffert de sécheresse.

L'automne a été très pluvieux : les pluies presque continuelles et les averses fréquentes ont occasionné des éboulements et des inondations dont les dommages sont incalculables.

L'hiver a été doux serein et sans neige dans toute la vallée d'Aoste ; mais ce qui a été surtout remarquable dans cette saison, ce sont les détonations effrayantes du tonnerre et les averses qui ont eu lieu dans la nuit du 15 au 16 décembre ; et en décembre et janvier, on cueillait les violettes dans les champs et les roses dans les jardins.

L. GORRET Chanoine

TEXTE de Joseph de MAISTRE – Un grand Savoisien

« Est-ce donc de cette France sanglante que doit sortir une république durable ? L'ignorance barbare a présidé sans doute à quelques établissements politiques.

Mais la barbarie savante, la corruption calculée, l'atrocité systématique n'ont jamais rien produit.

Ce qui distingue la république française et ce qui en fait un évènement unique dans l'histoire, c'est qu'elle est mauvaise radicalement.

Aucun élément de bien n'y soulage l'œil de l'observateur : c'est le plus haut degré de corruption connu.

C'est la pure impureté.

Quel assemblage épouvantable de bassesse et de cruauté !

QUELLE PROFONDE IMMORALITE ».

TEXTE d'Antoine BLANC de SAINT BONNET

Abandonner les hommes à eux-mêmes, pour qu'ils puissent constater à la fois leur impuissance et leur méchanceté, tel est le sens de la révolution au point de vue des voies de la divine providence, et la leçon extraordinaire que sa miséricorde a ménagé au monde qui se détruisait. Aussi, depuis un siècle, le fait qui étonne le plus, c'est que Dieu semble ne plus s'occuper des nations chrétiennes.

Dès 1796, M. de MAISTRE apercevait ce but de la république française. Il la déclarait aussi merveilleuse en son genre que la fructification d'un arbre en plein hiver.

En Europe, tout lui semblait donc déjà près de la mort ? Et cependant, ajoutait-il, les hommes sont aisément portés à voir un désordre absolu partout où leur action est momentanément suspendue.

Néanmoins, les causes morales font éclater aujourd'hui toutes leurs conséquences dans notre plus strict intérêt.

M. de MAISTRE rappelle alors que tous les hommes sont attachés à leur Dieu par une chaîne souple qui les retient sans les asservir, et qu'ils remplissent librement les plans du créateur. Mais dans le temps de révolution la chaîne se raccourcit brusquement. Entraîné par une force inconnue, l'homme se dépêche et au lieu de baiser la main qui le mène, il la méconnaît ou l'insulte. Je n'y comprends plus rien ! est le grand mot du jour.

Tout, en effet, réussit aux méchants, car la première condition d'une révolution est que rien ne réussisse à ceux qui voudraient l'empêcher. La révolution mène les hommes plus que les hommes ne la mènent, ajoute l'écrivain. Les plus médiocres ont dû voir tout leur réussir ; ils étaient les purs instruments d'une force qui en savait plus qu'eux. Ils offrent le véritable cachet de la médiocrité en politique, ayant le pouvoir d'ébranler et d'agiter la multitude, sans avoir celui de la dominer.

Tout en eux est passif et comme mécanique. Parce que ce ne sont point les hommes qui mènent la révolution ; mais la révolution qui emporte les hommes, rien ne fait mieux voir que jamais un Dieu ne s'est montré d'une manière si claire dans un évènement.

L'ABBAYE DE TAMIE – SES GRANGES (1131-1793)

LA FONDATION DE TAMIE ET SES FONDATEURS

Abbé Félix BERNARD – Membre de l'Académie de Savoie et de l'Académie Delphinale.

L'abbaye de Tamié est fondée le 16 février 1132. Le site est un peu rude, mais c'est un lieu de passage, un col déjà très fréquenté dans l'antiquité, malgré ses 952 mètres d'altitude.

Au début du XII^{ème} siècle de notre ère, les fondateurs pensent qu'établir là un foyer de vie monastique, c'est prendre le chemin le plus direct qui mène à la civilisation. Les conditions spéciales de lieu font aussi supposer qu'ils veulent assister les voyageurs, favoriser le commerce et encourager l'agriculture et le défrichement des forêts. Il y a des abris non monastiques aux cols du Grand et du Petit Saint-Bernard. La Maison de Savoie essaye déjà de réorganiser le refuge-hospice du Mont-Cenis qui sera confié aux moines de la Novalèse. Par l'établissement de Tamié, l'autorité civile suit la même politique. Car Tamié est sur la grande route de Genève à Turin et même de Genève-Grenoble-Arles.

De plus, les dauphins entretenaient de grandes relations avec les comtes de Genève et le seigneur de Faucigny, de même que les comtes de Savoie avaient des domaines en Grésivaudan et Viennois jusqu'à Voiron et la Côte-Saint-André.

Ce mélange de seigneurie nous permettra de voir autre chose qu'une simple coïncidence dans le fait que le comte de Grenoble, comme les comtes de Savoie et de Genève, coopèrent à cette fondation de Tamié, ainsi que leurs gentilshommes. Et l'accord des confréries locales, ou communautés paroissiales, dut être sollicité.

Parfois, quand il s'agissait de céder aux frères de Tamié un droit de pâture ou l'exemption de dîmes sur les alpages, les communautés paroissiales apparaissent aussi. On demande leur assentiment.

Du moins, l'archevêque Pierre 1^{er} agit ainsi avec le chapelain et les paroissiens de Mercury. Une autre fois, le même archevêque demande le consentement des chapelains de Cléry (formant prieuré), chargé des six « églises de Verrens, Tournon, Cléry, Plancherine, Mercury, Gilly et du doyen de Tarentaise » avant de proclamer au synode que les moines de Tamié seront exemptés, dans tout son archevêché, des dîmes des labours, animaux, vignes et toutes choses leur appartenant.

Et l'analyste du XVII^{ème} siècle ajoute que l'archevêque Israël, son successeur, agit semblablement et confirma cette exemption des moines de Tamié dans un synode diocésain : ce qui réhabiliterait quelque peu la mémoire de cet archevêque qui fut déposé au plus tôt par le pape en 1141.

Innocent II avait sans doute accompagné son geste de sa bulle énergique datée du 12 avril 1141 en faveur de Tamié.

D'ailleurs cet ancien chapelain du comte de Savoie, Amédée III, ne devait pas être seul coupable des dilapidations de biens d'église qu'on lui reprocha.

Les exemples venant des archevêques de Tarentaise Pierre 1^{er} et Pierre II durent entraîner les seigneurs laïcs dans les mêmes générosités envers la nouvelle abbaye : générosités qui n'allaient pas d'ordinaire sans l'indication du prix versé en contrepartie.

D'ailleurs dans le mot « donner », on confondait alors les deux sens de « vente » et de « don gratuit » : et les lois familiales gênaient ces actes de cession.

Voilà quelques bonnes pierres pour reconstituer à nos yeux le bel édifice de la chrétienté au XII^{ème} siècle, au temps de l'art roman, des clochers à fenêtres géminées, des portails d'églises évasés grouillants de saints qui, dans leurs niches, accueillaient avec le sourire le bon peuple ravi – chrétienté si vaste, si populaire, si unie dans toutes ses dimensions quand on veut bien revoir, en pensée, agissantes et pullulantes, les « Confréries Communales du Saint-Esprit », dont les mairies modernes de nos campagnes, malgré leurs bâtisses aux façades blanchies, n'ont gardé qu'un reflet bien pâle.



C'est avec une énorme tristesse que nous avons appris le décès de notre ami fervent savoisien Sylvano PATREGNANI.

Une délégation du M.C.V.S. - M.S.F., était présente, ce lundi 3 juillet 2023 en l'église Saint Nicolas de COMBLOUX pour lui rendre un dernier hommage, un dernier adieu.

**« Une personne chère ne nous quitte jamais ...
Elle vit au plus profond de notre cœur »**



N'OUBLIEZ PAS DE FAIRE ADHERER VOS AMIS (ES)

I

Margoton, viens chantons un joyeux Noël
Que nos chants par les champs, montent vers le ciel.
Du paradis, l'on vit descendre un ange
Il vint chanter en français et latin :
Aux hommes : A Dieu, gloire et louange.
Et béni soit Jésus, l'Enfant Divin.

II

Dès que l'on eut cette merveille.
Par les chemins nous fûmes deux par deux.
Marchant au pas et pour charmer la veille.
Disant au cœur des chants mélodieux.

III

Lors, approchant, nous vîmes dans l'étable
La Sainte Vierge assise sur le foin.
Entre ses bras tenant l'Enfant aimable.
Et si Joseph des deux ayant grand soin.

IV

Mon compagnon offrit ses brebiettes
Puis, fredonnant son joli refrain,
Dit à Colin : va prendre tes braguettes,
Et pour danser, touche du tambourin.

V

Trois rois puissants rendirent leurs hommages
En s'inclinant devant le chérubin :
C'était Gaspard et Melchior le sage.
Et Balthazar qui semble un Sarrazin.

VI

Prions le donc que toujours il nous aime,
Qu'il nous protège ainsi que nos amis,
Et lorsqu'enfin viendra le jour suprême.
Qu'il nous reçoive en son saint paradis !

NOEL SAVOYARD de J. TIERSOT.

Mar-go-ton, viens, chan-tons un jo-yeux No-el;
Que nos chants, par les champs, Montent vers le ciel!
Du Pa-ra-dis l'on vit des-cendre un ange Il vint chan-
ter en fran-çais et la-tin: Aux hom-mes joi-e! A
Dieu gloire et lou-ange. Et bé-ni soit Je-sus, l'Enfant divin

Extrait des « Chansons populaires » recueillies dans les Alpes françaises, Savoie et Dauphiné, avec l'autorisation de M. Gaston Barthe.



Savoie Fédérale – Le M.C.V.S. – M.C.SE – Les Voix de Savoie – Les Alpains – La FMCA, vous souhaitent à tous et toutes de joyeuses fêtes de fin d'année avec les vôtres.

Vous désirez vous procurer :
Un support de plaque,
Une pièce d'identité ou
Adhérer à notre mouvement,
Contactez nos vice-présidents ainsi que les personnes citées en fin de bulletin ou simplement sur notre site « etatfederaldesavoie.com »



Dans le traité de Turin, l'article premier précise :

..... Il est entendu entre Leurs Majestés que cette réunion sera effectuée sans nulle contrainte de la volonté des populations et que les gouvernements de l'Empereur des Français et du roi de Sardaigne se concerteront le plus tôt possible sur les meilleurs moyens d'apprécier et de constater la manifestation de ces volontés...

« Sans nulle contrainte » est bien spécifié, Cavour connaissait bien les plébiscites impériaux, il a sans doute jugé nécessaire de se couvrir.

Sinon, il n'aurait pas été utile de le préciser, comme par exemple :

..... « que cette réunion sera effectuée avec la volonté des populations »...

C'est sans équivoque.

Napoléon III, Laity, ses collaborateurs et ses fonctionnaires, ses deux Comités centraux (de Chambéry et Annecy), les autres comités annexionnistes, et le clergé de Savoie, tous ont manœuvré pour contraindre le peuple de Savoie à ne pas voter NON afin d'obtenir un plébiscite positif indispensablement pour ... imposer le Traité de Turin de 1860,... donc pour... la cession de la Savoie.

Les conditions de l'article premier du traité n'ont pas été respectées

Sur le dernier bulletin, nous vous avons suggéré les grandes lignes d'une Savoie Fédérale en formation.

Article 1 :

ENVIRONNEMENT ET SANTE

- ◇ Médecine et soins gratuits.
- ◇ Médecine de soins individualisés.
- ◇ Soins de proximité performants.
- ◇ Gériatrie appropriée.
- ◇ Trois gros centres hospitaliers de référence.
- ◇ Université de médecine d'études et de recherches.
- ◇ Autorisation des médecines parallèles.
- ◇ Des plans d'urbanismes et d'architecture adaptés.

Nous attendons vos observations, que vous pouvez nous envoyer à notre adresse mail :

« savoiefederale@gmail.com »

RETROUVONS ENSEMBLE LA SOUVERAINETE DE NOTRE TERRITOIRE

Adhérer au Mouvement Citoyen des Voix de Savoie :

- Retrouver notre territoire
- Restaurer notre identité Savoisiennne.
- Retrouver nos titres et nos racines.
- Bénéficier de nos institutions.
- Retrouver notre identité et nos droits.

En téléchargeant le document sur notre site.

Vous pouvez également contactez :

Evelyne HARLAY – eve.harlay26@gmail.com
Dominique NOYEAU – dominiquenoyeau@orange.fr
Pierre BIGUET – 73popu@orange.fr
Colette BIGUET – 06.15.89.21.5

RECETTE DE SAVOIE – LE POTCHON

Ingrédients pour 4 personnes : 10 diots natures, fumés ou aux choux – 1 boîte de tomates pelées – 8 grosses pommes de terre – 8 crottins de chèvre à gratiner – du basilic – du laurier – des oignons – sel – poivre – huile d'olive – du vin blanc sec – une feuille de chêne – 4 larges et hauts ramequins pour le four.

Préparation : Lavez et épluchez les pommes de terre. Coupez-les en 4 et cuisez-les à la vapeur. Pendant ce temps, faites revenir les oignons préalablement coupés dans l'huile d'olive. Ajoutez les diots et les cuire pendant 15/20 mn. Parsemez de sel et de poivre très légèrement

Déglacez au vin blanc les diots, puis les retirer du feu. Coupez vos diots en grosses rondelles. Préchauffez votre four sur 180 degrés pendant 10 mn.

Disposez les oignons et les diots dans le fond des ramequins. Ajoutez quelques morceaux de tomates pelées et de pomme de terre au-dessus. Puis les deux crottins de chèvre. Parsemez vos ramequins de basilic et d'une petite feuille de laurier. Enfournes vos ramequins pendant 20 mn au four et laissez-les dorer doucement Retirez-les du four et recouvrez de salade légèrement assaisonnée.

BULLETIN TRIMESTRIEL DU MOUVEMENT CITOYEN DES VOIX DE SAVOIE

Numéro 24 – 4ème trimestre 2023

Notre site : etatfederaldesavoie.com

